

# Le Journal

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉLESTAT

N°21 - Juin-Novembre 2007



## Le dossier P 2/8

- *Edito*
- *Budget*
- *Redevance d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées : favoriser la communication*
- *Plateaux multisports*
- *COSEC : Eugène Griesmar*

## L'actualité P 9/15

- *Animation jeunes : été 2007*
- *PTJ*
- *PAEI du Giessen*
- *Tourisme*
- *Maison de la nature*

## Les décisions P 16

- *Décisions des derniers conseils*
- *PIERISEL TV*



# édito

## Vive le sport !



Après La Vancelle en 2006, 5 communes de notre communauté -Châtenois, Dieffenthal, Ebersmunster, Mussig et Scherwiller-Kientzville- se voient dotées cette année de plateaux multisports. 2 nouveaux plateaux seront, cette année encore, aménagés à Ebersheim et à Muttersholtz. Est ainsi créé un réseau d'équipements sportifs de proximité, en libre accès, qui rencontrent déjà un vif succès.

Parallèlement, la communauté de communes poursuit son programme de grands équipements structurants. Un terrain de grands jeux en gazon synthétique est en service à Scherwiller depuis 2 ans. Le chantier du nouveau COSEC démarrera à Sélestat d'ici quelques mois.

C'est maintenant inscrit dans le paysage de nos cités: la communauté de communes de Sélestat a fait du sport l'une de ses priorités.

- ✓ Parce que le sport est le moyen d'expression favori d'une grande partie de notre jeunesse.
- ✓ Parce que le sport est un trait d'union qui rassemble une génération par delà les clivages de toutes sortes.
- ✓ Parce que le sport véhicule des valeurs éducatives fondamentales.
- ✓ Parce que le sport est avec la culture, avec l'enseignement un pilier de la cohésion de notre société.

Marcel BAUER  
Président

# Le dossier

## COMMUNIQUÉ DE L'ADAC

**Un salon des services à la personne aura lieu le mercredi 14 novembre 2007 à Sélestat aux Tanzmatten.**

Les objectifs seront de faire découvrir :

- **L'offre de services**  
Garde d'enfants, soutien scolaire, aide-ménagère, portage de repas, petits travaux de jardinage,....
- **Les aides financières** pouvant être mobilisées pour en faciliter le recours.
- **Les offres d'emploi, les formations et les métiers** de l'aide à domicile correspondants.

*Des professionnels et des institutionnels y seront à votre disposition pour vous informer et répondre à vos questions.*

Pour toute demande d'information, vous pouvez téléphoner à l'**ADAC** au **03.88.92.12.10** ou **www.pays-alsace-centrale.fr**

# LE BUDGET

Acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et les recettes pour une année.

Le Budget 2007 s'inscrit dans un contexte de gestion rigoureuse, transparente et résolument tournée vers l'avenir.

●●● Cette démarche permet à la Communauté de Communes de Sélestat de poursuivre ses investissements tout en répondant aux attentes quotidiennes des habitants.

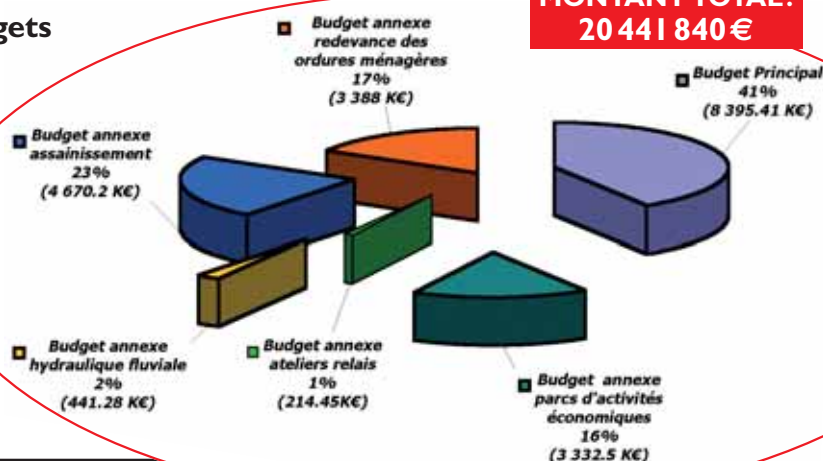
C'est le budget d'une communauté de communes en mouvement, entrant en phase de réalisation pour plusieurs de ses grands projets, tels que le parc d'activités du Giessen, l'extension du cosec Griesmar de Sélestat, la maison de la nature de Muttersholtz, l'espace tourisme de l'Alsace centrale de l'aire du Haut Koenigsbourg, etc.

Il s'élève à 20 441 840€ tous budgets confondus.

Une représentation graphique illustre le poids de chacun des budgets.

Quelques outils de comparaison permettant d'analyser la structure financière de la Communauté de Communes de Sélestat

**MONTANT TOTAL:**  
20 441 840€



## LES RATIOS

<b>Dépenses réelles de fonctionnement / Population</b>	
C'est l'évaluation de la charge totale de fonctionnement en euros par habitant	<b>208,68 €</b>
<b>Produit des impôts directs / population</b>	
Produit des impôts directs (TH, TFB, TFNB, TP) en euros par habitant	<b>155,68 €</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement / population</b>	
Evaluation de l'ensemble des recettes courantes, en euros par habitant	<b>208,02 €</b>
<b>Dépenses d'équipement brut / population</b>	*
Evaluation de l'effort d'équipement, en euros par habitant	<b>32,85 €</b>
<b>Encours de la dette au 1.1.2007 / population</b>	
Evaluation de l'endettement total en début d'exercice, en euros par habitant	<b>111,11 €</b>
* faible en raison de la mise en œuvre de la gestion pluriannuelle qui permet l'étalement des dépenses et des recettes dans le temps	

## LES OBJECTIFS sont

- ✓ Maintenir une fiscalité modérée
- ✓ Maîtriser l'évolution des dépenses de gestion courante
- ✓ Autofinancer une part croissante des investissements
- ✓ Poursuivre l'effort d'investissement
- ✓ Limiter l'emprunt et le coût de la dette

# Baromètre 2007 concernant le budget principal, le budget annexe assainissement et le budget annexe de la redevance des ordures ménagères.

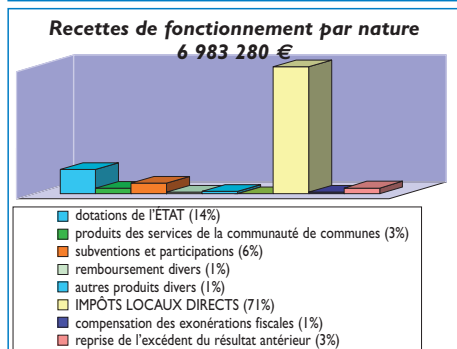
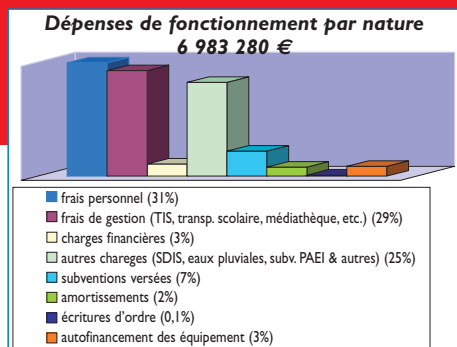
BAROMÈTRE 2007 DU BUDGET GÉNÉRAL	
<b>+8% sur les taux des 4 taxes</b>	
Taxe d'habitation	> 3.46%
Taxe foncière bâti	> 3.53%
Taxe foncière non bâti	> 13.27%
Taxe foncière bâti	> 3.39%
<b>Evolution de l'encours de la dette</b>	
2006 : 2203 K€	→ 2007 : 3 602 K€

BAROMÈTRE 2007 DU BUDGET ASSAINISSEMENT	
<b>Tarif HT 2007 de la redevance assainiss. de la CCS</b>	
part variable Communauté de C. (exploitation)	0,56€
part fixe Communauté de C. (exploitation)	25,00€
<b>part variable du SYMTESE "syndicat mixte"</b>	
• traitement station d'épuration	0,69€
• réseaux intersyndicaux	0,05€
• loyers	0,12€
<b>Au total le prix HT 2007 arrondi</b>	<b>1,42€</b>
<b>Evolution de l'encours de la dette</b>	
2006 : 10225 K€	→ 2007 : 10283 K€

## A QUOI SERVENT NOS IMPÔTS ?

I) A PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE.  
II) A FINANCER LES PROJETS DE CONSTRUCTION.

BAROMÈTRE 2007 DU BUDGET DE LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES	
les tarifs de la redevance des ordures ménagères sont maintenus	



DOMAINES DE COMPETENCES tous budgets confondus	Fonctionnement en K€	Investissement en K€
<b>Développement local &amp; actions de solidarité</b>		
charte intercommunale	29,15	
relais d'assistantes maternelles	22,75	
<b>périscolaire &amp; accueil collectif petite enfance "constituent une priorité pour les prochaines années"</b>	20,00	8,50
subventions (Espérance, Mission locale, Paprika)	83,39	
<b>maison de la nature dont les crédits de 2006 sont reportés : début des travaux 2007</b>	26,30	40,50
animation socio-éducative	62,10	
<b>Economie</b>		
frais généraux "journée portes ouvertes" & subventions versées	19,20	
Parc d'activités du Giessen : subventions équilibre	42,00	
<b>parc d'activités du Giessen : début des travaux mi 2007</b>	56,50	3 276,00
3 Ateliers relais (les dépenses et les recettes sont équilibrées par les loyers)	117,45	97,00
<b>Enseignement &amp; équipements sportifs</b>		
participation université Marc Bloch	94,90	3,50
participations diverses (gymnases CDC voisines, etc.)	41,86	
terrain synthétique à Scherwiller	17,30	
<b>cosec F. KOCH à Châtenois (frais généraux, réfection sol)</b>	31,65	64,50
<b>cosec E. GRIESMAR à Sélestat (frais généraux, travaux étanchéité toiture) &amp; 300k€ sont en crédits reportés de 2006</b>	85,33	176,50
extension cosec E. GRIESMAR à Sélestat : début des travaux en 2008		250,00
plateaux multisports		160,00
<b>SDIS "Service départemental incendie &amp; secours"</b>		
participation au SDIS	931,35	10,77
<b>Administration générale</b>		
frais généraux de fonctionnement, des subventions versées & frais financiers	523,25	99,50
<b>SIG "système d'information géographique"</b>	22,00	30,00
SPA (construction env. 100 K€ de crédits reportés de N-1)	1,00	
contribution eaux pluviales	730,00	
<b>Hydraulique</b>		
agricole & voirie rurale	0,25	1,85
hydraulique fluviale (entretien des cours d'eau Giessen/Liepprette & étude aménagement Giessen)	124,05	317,23
<b>Aménagement de l'espace - habitat</b>		
<b>étude interne P.L.H "Plan local habitat"</b>		
OPAH : suivi animation	68,50	
observatoire du logement	3,85	
subventions OPAH & autres frais	94,30	
aire d'accueil des gens du voyage à Sélestat	45,15	31,60
nomades sédentarisés à Châtenois	11,65	9,60
transport TIS	779,80	
transport scolaire	145,00	
<b>Médiathèque</b>		
frais généraux (dont remboursement de la dette 66.6K€)	394,23	102,96
<b>Tourisme &amp; pistes cyclables</b>		
participations aux activités & animations touristiques	57,40	10,00
pistes cyclables (entretien/travaux)	15,55	385,50
<b>espace touristique de l'Alsace centrale dans l'aire de service du Haut Koenigsbourg (644.47 k€ de crédits reportés de N-1)</b>	8,65	
<b>Câble</b>		
frais généraux & remboursement de la dette	3,90	12,55
<b>Assainissement "entretien réseaux &amp; travaux"</b>	2 640,80	2 029,40
<b>Redevance des ordures ménagères</b>	3 388,00	

Vice-président délégué  
Jean-Louis GOLLING

# LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES

## Favoriser la communication



●●● La redevance d'enlèvement des ordures ménagères ce n'est pas qu'une facture. C'est aussi la contrepartie d'un service assuré tout au long de l'année par le SMICTOM d'Alsace Centrale par la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilées, la gestion des déchetteries et des bornes d'apport volontaire.

La Communauté de communes a la charge de répartir à sa juste proportion le coût des prestations rendues entre l'ensemble des usagers, selon une règle et un barème définis annuellement par le Conseil de communauté. Actuellement, les tarifs sont établis selon le critère du nombre de personnes vivant au foyer pour les ménages et du volume du bac vert pour les autres usagers. Une exception pour certains bailleurs sociaux qui ont une facture globale pour l'ensemble de leur parc locatif.

Pour faciliter vos démarches et favoriser la communication avec nos services, nous avons résumé les questions les plus fréquemment posées et les réponses apportées.

*Mon enfant a quitté ou va quitter le domicile familial, que dois-je faire?*

Votre enfant quitte le domicile familial pour s'installer soit dans une autre commune de la Communauté de communes de Sélestat soit ailleurs, dans ou hors du département ...

Informez la Communauté de communes de Sélestat de cette situation dès le départ de l'enfant à l'aide du formulaire de changement de situation (\*). Joignez les pièces justificatives de domicile sollicitées (attestation du propriétaire ou de l'agence ou copie du

bail). La modification prendra effet le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant l'évènement. S'il intervient après la facturation annuelle, le trop payé vous sera remboursé.

*Est-il possible de payer la redevance par prélèvement mensuel?*

La mise en place du paiement mensuel n'est pas encore possible pour les collectivités territoriales. Seul le prélèvement annuel existe actuellement. Les autorisations adéquates vous sont adressées sur demande.

*Les bacs ne correspondent pas aux besoins de la famille, à qui je m'adresse?*

Pour tout ce qui concerne le service en lui-même (dotation en bacs, problème de collecte, encombrants ou autre), vous prenez directement contact avec le SMICTOM d'Alsace Centrale (2 rue des Vosges - BP 12 - 67750 SCHERWILLER - ©0.800.77.04.13).

*J'ai déménagé et pourtant j'ai été destinataire de la facture pour toute l'année*

Vous n'avez fait aucune démarche spécifique préalable: vous disposez d'un délai de 4 mois à réception de la facture pour communiquer l'information au service de la REOMA à l'aide de l'imprimé «*changement de situation*» (\*)

Vous aviez signalé votre changement d'adresse: prenez contact avec les services de la REOMA en vue de régulariser votre situation.

*Ma maman vit sous notre toit, nous n'avons qu'une poubelle et pourtant nous avons eu chacun une facture*

La facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères suit le régime de la taxe fon-

cière sur les propriétés bâties ou de la taxe d'habitation. Dès lors que le logement est soumis à l'une d'entre elles, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est due.

*Mon commerce se situe dans un immeuble collectif et je ne dispose pas de poubelles personnelles pour mon activité professionnelle, ne suis-je pas exonéré?*

Non. Les bacs de la copropriété sont à la disposition de l'ensemble des occupants (particuliers et professionnels). Le tarif appliqué au commerce est forfaitaire, il correspond à un bac de 120 litres.

*Je suis professionnel et je souhaite bénéficier de l'exonération de la redevance. Quelles sont les conditions?*

1. Ne pas disposer de bacs (une enquête est effectuée par le SMICTOM).
2. Justifier du recours à un organisme privé pour l'élimination de tous les déchets assimilés produits (industriels et banals).
3. Faire la demande auprès du service de la redevance de la Communauté de communes.

L'exonération est accordée pour l'année. La demande est à renouveler chaque année avant le 30 août appuyée du justificatif pour l'année en cours.

*Je suis propriétaire et je loue mon appartement, comment déclarer les mouvements de mes locataires?*

La Communauté de communes met à la disposition des propriétaires-bailleurs un formulaire de liaison. Ce document est disponible à l'accueil de la Communauté de communes. Il peut également être téléchargé sur le site internet [www.cc-selestat.fr](http://www.cc-selestat.fr).

(\*) Imprimé à retirer à l'accueil de la Communauté de communes de Sélestat ou à télécharger sur le site internet [www.cc-selestat.fr](http://www.cc-selestat.fr), dans l'onglet «services aux habitants», sous rubrique «ordures ménagères».

# LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES

## Favoriser la communication (Suite)



*Je n'ai qu'un petit sachet de déchets par semaine ou bien je ne sors ma poubelle qu'une fois par mois ou encore je dispose d'un composteur et d'un incinérateur et je produis peu de déchets: puis-je bénéficier d'un tarif préférentiel?*

Non. A l'heure actuelle, pour les particuliers, la tarification en vigueur ne s'appuie pas sur la quantité de déchets produits. Elle est forfaitaire selon le nombre de personnes vivant au foyer (à l'exception de certains bailleurs sociaux qui sont facturés forfaitairement pour l'ensemble de leur

parc locatif). Pour autant, les efforts de chacun pour réduire la quantité de déchets et pour se conformer aux règles de tri sont indispensables pour éviter un dérapage des coûts d'exploitation et donc des tarifs de la redevance. Une expérimentation est en cours sur 4 sites pilotes pour tester de nouveaux dispositifs techniques en fonction du type d'habitat, de nouveaux outils de sensibilisation à la collecte sélective et la contractualisation avec les professionnels pour la réalisation des prestations du SMICTOM.

Au travers d'une incitation forte à une meilleure valorisation des déchets, passant par une enquête personnalisée du besoin en dotation de bacs, la facturation au volume du bac devrait être généralisée à l'ensemble des usagers d'ici deux à trois ans. Elle pourrait s'accompagner d'une harmonisation des tarifs sur tout le secteur desservi par le SMICTOM d'Alsace Centrale.

Vice-président délégué  
Jean-Louis GOLLING

### D'une manière générale

- ▶ **Déclarez** sans tarder auprès de la Communauté de communes les modifications intervenues dans votre composition familiale (naissance, mariage, décès, divorce, concubinage, départ d'un enfant ou emménagement d'une tierce personne).
- ▶ **Utilisez** à cet effet le formulaire « changement de situation » disponible à l'accueil de la Communauté de communes de Sélestat ou téléchargeable sur le site [www.cc-selestat.fr](http://www.cc-selestat.fr).
- ▶ **Retournez** l'imprimé dûment complété et accompagné des justificatifs nécessaires au service de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées de la Communauté de Communes de Sélestat.
- ▶ **Pensez** à nous faire parvenir par écrit vos demandes de modifications dans les 4 mois suivant la date de réception de votre facture. Au-delà de ce délai, la modification déclarée ne s'appliquera qu'à partir de l'année suivante. Pour la bonne gestion de votre courrier, rappelez le numéro de la facture figurant dans l'encadré références, relatez l'objet de la demande.
- ▶ **Joignez** les pièces justificatives adéquates (extrait d'acte de naissance, extrait d'acte de décès, copie de la dernière taxe d'habitation, de la dernière facture d'électricité, de votre bail de location ou de celui de la personne ayant quitté le foyer, de l'état des lieux de sortie du logement, du livret de famille, des attestations de séjour en maison de retraite ou d'hôpital, extrait du jugement de divorce, certificat de mariage ou de pacs, ...).

Créé en 2002, le service de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (REOMA) a étoffé ses effectifs en 2006.

En données chiffrées, le service de la REOMA a traité sur cette même année 2006:

- ✓ 15 500 factures
- ✓ 5 200 documents (courriers, imprimés, mails...)
- ✓ 3 000 appels téléphoniques ou visites
- ✓ 520 retours postaux de factures

Deux personnes ont en charge la mise à jour des fichiers, l'émission des factures, la gestion de la comptabilité du service. Elles assurent également les permanences aux heures habituelles d'ouverture et répondent à vos appels, vos courriels et vos demandes. Elles préparent les travaux des commissions techniques et du groupe de travail.

- Ginette STOCKER, responsable du service facturation
- Nathalie KIEFFER, gestion et comptabilité du service.



Châtenois – mise en place du gazon.



Kientzville – sablage



Mussig – après sablage



Ebersmunster

# PLATEAUX multisports

●●● Les 5 plateaux multisports prévus en 2006 ont été inaugurés le 14 avril dernier en présence de nombreuses personnalités.

La mise en service de ces équipements est l'occasion de rappeler que ces terrains sont des espaces ouverts, utilisables librement par les jeunes et moins jeunes.

Seule limite à l'utilisation... le crépuscule, ces installations ne disposant pas d'un système d'éclairage. Et bien sûr le respect de la tranquillité publique.

Le coût des travaux (avant établissement des décomptes définitifs) s'élève à **327 445 € TTC** dont :

#### ■ LOT N°1

Terrassement, plate-forme (enrobés) **100 026.62 €**  
Entreprise Jean LEFEBVRE

#### ■ LOT N°2

Équipements multisports **211 092.33 €**  
HUSSON International (fabrication des structures)  
et Parcs et Jardins WITTERSHEIM (pose des structures et du revêtement de sol)

■ Maîtrise d'œuvre: TOPOS **16 326.05 €**

La subvention du département s'élève à **79 235 €**  
pour les 5 plateaux.

## Les principales dates

### 24 mai 2005

La Communauté de communes décide d'aménager des plateaux multisports dans les petites communes.

### 28 novembre 2005

Signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec TOPOS.

### 19 décembre 2005

Le Conseil de communauté décide d'intégrer le plateau de La Vancelle au patrimoine communautaire et rembourse la commune.

### Janvier 2006

Visite des plateaux à Strasbourg, Oberschaefolsheim, Dachstein, Lutzelhouse et Benfeld.

### 24 avril 2006

Le Conseil de Communauté arrête le projet détaillé.

### Mai 2006

Lancement de l'appel d'offres.

### Juin 2006

Choix des entreprises.

### Début septembre 2006

Début des travaux.

### Début 2007

Les jeunes des différents villages prennent possession des installations.



M. Bauer, Pdt de la C.C.S., M. Richert, Pdt du Conseil Général, M. Herth, Député et les Vice Présidents de la C.C.S.



Inauguration à Dieffenthal.

# 2007

2 équipements viendront compléter en 2007 le réseau des 6 plateaux existants :

- ✓ à **Muttersholtz**  
entre les terrains de football.
- ✓ à **Ebersheim**  
derrière l'étang, devant les courts de tennis.



La future salle de 2000 places.



Perspective de la nouvelle salle.

# COSEC Eugène GRIESMAR

●●● Le principe de construction d'une nouvelle salle de sports à Sélestat en adjonction du COSEC Eugène GRIESMAR a été approuvé par le Conseil de communauté le 23 mai 2005.

L'étude de programmation de cet équipement a été confiée en juillet 2005 au bureau d'études ADAUHR.

En automne 2005, le groupe de travail mis en place pour travailler sur ce projet a visité les installations sportives suivantes : les Malteries à Schiltigheim, le Rhénus à Strasbourg, le gymnase St Symphorien et les Arènes à Metz.

Les élus du Conseil de communauté approuvent le programme de l'opération le 24 avril 2006.

Le concours d'architectes est ainsi lancé sur les bases du programme dont l'idée forte réside dans la création d'un complexe qui pourra accueillir des manifesta-

tions sportives importantes avec la présence sur le même site de 2 aires de jeux d'une capacité totale de 3 000 spectateurs.

Le programme prévoit en effet une interrelation entre le nouvel équipement et l'existant.

Ces 2 bâtiments seront reliés par un espace tampon constitué principalement du hall d'accueil du public au rez-de-chaussée et d'un espace de convivialité au 1er étage (bar et mezzanine sur l'aire de jeux).

C'est en décembre 2006, que les élus du conseil, suivant l'avis du jury de concours, décident d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe conduite par Monsieur Michel GIROLD, architecte à Strasbourg.

Monsieur GIROLD définit ainsi son projet : "l'expression horizontale d'une enveloppe métallique,

entourée d'une surface translucide reposant sur un socle en béton anti-graffitis légèrement en retrait, donne l'image de finesse et de grand équipement sportif sans façade imposante ou monolithique. Le principe d'enveloppe translucide interviendra également de nuit dans son expression, lorsqu'elle rayonnera vers l'extérieur, de l'activité sportive. Le hall invite à l'entrée par son grand auvent qui se continue à l'intérieur en associant le paysage".

Si le calendrier prévisionnel est respecté, les différents utilisateurs pourront prendre possession de ce nouvel outil à la rentrée scolaire de septembre 2009 (début des travaux : janvier 2008).

Vice-président délégué  
Paul HEILIGENSTEIN



EXTENSION DU COSEC E. GRIESMAR / SELESTAT  
PLAN MASSE éch: 1/750ème



Troupe de théâtre d'Ebersheim.



Atelier B.D.

# ANIMATION JEUNES été 2007



●●● Le programme 2007 est prometteur, jugez-en :

- pour les plus jeunes : un été tonique et divertissant ;
- pour les adolescents : des actions adaptées à leurs attentes et des temps forts à partager.

Ce programme est le fruit d'un travail concerté entre nos animateurs Omar, David, Aline et les vacataires et il est élaboré en partenariat avec la CAF et la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports. Il sera mis en oeuvre grâce à l'engagement indéfectible de nos animateurs bénévoles et des animateurs professionnels.

## Au programme

### Des camps:

#### CAMP EQUITATION

Dans le Val de Villé  
Du 6 au 11 août 2007

Lieu : Ferme de l'Ortenbourg  
Public: 10 à 17 ans  
Tarif : 100 €

#### Le concept

Découverte des différentes activités liées à l'équitation : randonnée, manège, voltige, soins et alimentation des chevaux qui viennent en complément idéal d'un camping en pleine nature, nous invitons les jeunes à découvrir dans l'intimité, les différentes facettes du cheval.

#### CAMP MULTISPORTS

Dans le Pays d'Ornans  
Du 30 juillet au 4 août 2007

Public : 13 à 17 ans  
Tarif : 150 €

Canoë, Parcours aventure, VTT, Canyoning, Foot et Course d'orientation

#### Le concept

Réunir novices et sportifs passionnés autour d'un "challenge" ludique et festif. La confrontation sportive ne sera ici qu'un prétexte pour redécouvrir le plaisir du jeu et la joie de partager des moments d'émotion et de fête dans un cadre naturel.

Et aussi un séjour en autofinancement en Espagne organisé par des jeunes de Baldenheim et de Mussig au mois d'août

#### Un Passeport Jeunes:

- Europa Park le 10 juillet
- Parc Zoologique de Bâle Le 17 juillet 2007
- Parc aventure Lac Blanc Le 24 juillet 2007
- Piscine de Munster Le 26 juillet 2007

Et bien d'autres sorties et activités durant tout le mois de juillet !!! Des

informations complémentaires sont disponibles sur notre site Internet, dans la plaquette de présentation ou directement auprès des animateurs: Tél 03.88.58.01.60 ou [animateurs@cc-selestat.fr](mailto:animateurs@cc-selestat.fr)

Les vacances scolaires sont pour les jeunes synonymes d'évasion, de découverte de nouveaux loisirs, de détente et farniente pour les uns, de temps sportifs pour les autres.

Le programme d'activités que vous trouverez à la Communauté de communes de Sélestat, dans votre Mairie ou sur notre site Internet devrait répondre à leurs attentes.

Cette année encore, l'engagement des bénévoles, des associations locales et de nos partenaires a permis au service Animation Jeunes de la Communauté de communes de Sélestat de concocter ce programme riche d'activités sportives, culturelles, et créatives.

À consommer sans modération et dès maintenant, bonnes vacances !

Vice-président délégué  
Clément RENAUDET





# Projet territorial

## POUR LA JEUNESSE 2007

●●● La Communauté de communes et le Conseil Général du Bas-Rhin poursuivent leur soutien aux projets associatifs à destination des jeunes du territoire.

Pour cette édition 2007, 4 projets ont été retenus dont 2 nouveautés.

### Les nouveautés

#### ✓ Concert des écoles de musique intercommunales

Cette manifestation a eu lieu le 25 mars aux Tanzmatten de Sélestat et a réuni plus de 250 personnes. Lors de cette journée, plusieurs concerts ont eu lieu avec des morceaux interprétés par les jeunes des écoles de musique ainsi qu'une représentation de l'harmonie Terkabross de Turckheim. Ces animations étaient complétées par une exposition d'instruments de musique proposée par le magasin EGELE de Colmar.

#### ✓ Projet proposé par le CACKIS

Une animation pendant les congés scolaires de Pâques et d'été. Ce projet propose d'initier les jeunes à la pratique sportive du canoë kayak suivie d'une balade au fil de l'eau. Ce projet permet d'allier une pratique sportive très technique et la découverte de l'environnement naturel par une sensibilisation à la faune et à la flore.

Vice-président délégué  
Clément RENAUDET

### Les valeurs sûres

#### ✓ Azur FM poursuit ses activités avec les ateliers radiophoniques et Ados & Co.

Les ateliers radiophoniques se déroulent pendant les congés de février, de la Toussaint et de Noël 2007. Il s'agit pour des jeunes de préparer et de produire un ensemble d'émissions autour de thèmes différents. Ados & Co programmé le mardi de 20 heures à 22 heures propose des reportages radio sur un thème choisi (drogue, sexualité,...) puis un débat grâce à l'émission « libre antenne ».

Le soutien financier apporté par la Communauté de Communes à ces 4 projets s'élève à 3 670 €. Le Conseil Général devrait également apporter sa contribution financière à hauteur égale.

Sortie au parc des Eaux Vives.



# P.A.E.I. DU GIESSEN A SCHERWILLER-CHÂTENOIS

●●● Dans le journal de la Communauté de Communes n°19 sorti en juin 2006, nous vous annonçons que le projet d'aménagement du PAEI était entré dans sa phase opérationnelle et qu'une équipe de maîtrise d'œuvre venait d'être mandatée pour la réalisation des études devant permettre le lancement de l'appel d'offres des travaux.

En février 2007, le Conseil de Communauté a approuvé le projet d'aménagement définitif des travaux et le coût d'opération. L'appel d'offres pour les travaux de viabilisation a été lancé le 1er mars 2007.

La réalisation du PAEI est prévue en une seule tranche. Les travaux doivent débuter fin juin 2007 pour s'achever fin août 2008.

Le PAEI est susceptible d'accueillir des constructions à usages industriels, artisanal, de bureaux, de services, d'entrepôts et les activités commerciales liées à la production sur ce site. Les équipements col-

lectifs nécessaires à la vie et à la commodité des usagers (type restaurants d'entreprises) peuvent y être admis. Les logements de fonction y seront autorisés dans certaines limites.

## Caractéristiques majeures du projet:

Découpage des lots orienté est/ouest et marqué par des trames végétales linéaires, s'inscrivant ainsi dans la logique du paysage et du parcellaire existant

Implantation de noues localisées en fond de parcelles dans l'emprise des trames végétales. Une noue est un fossé large et peu profond servant à stocker les eaux de pluie

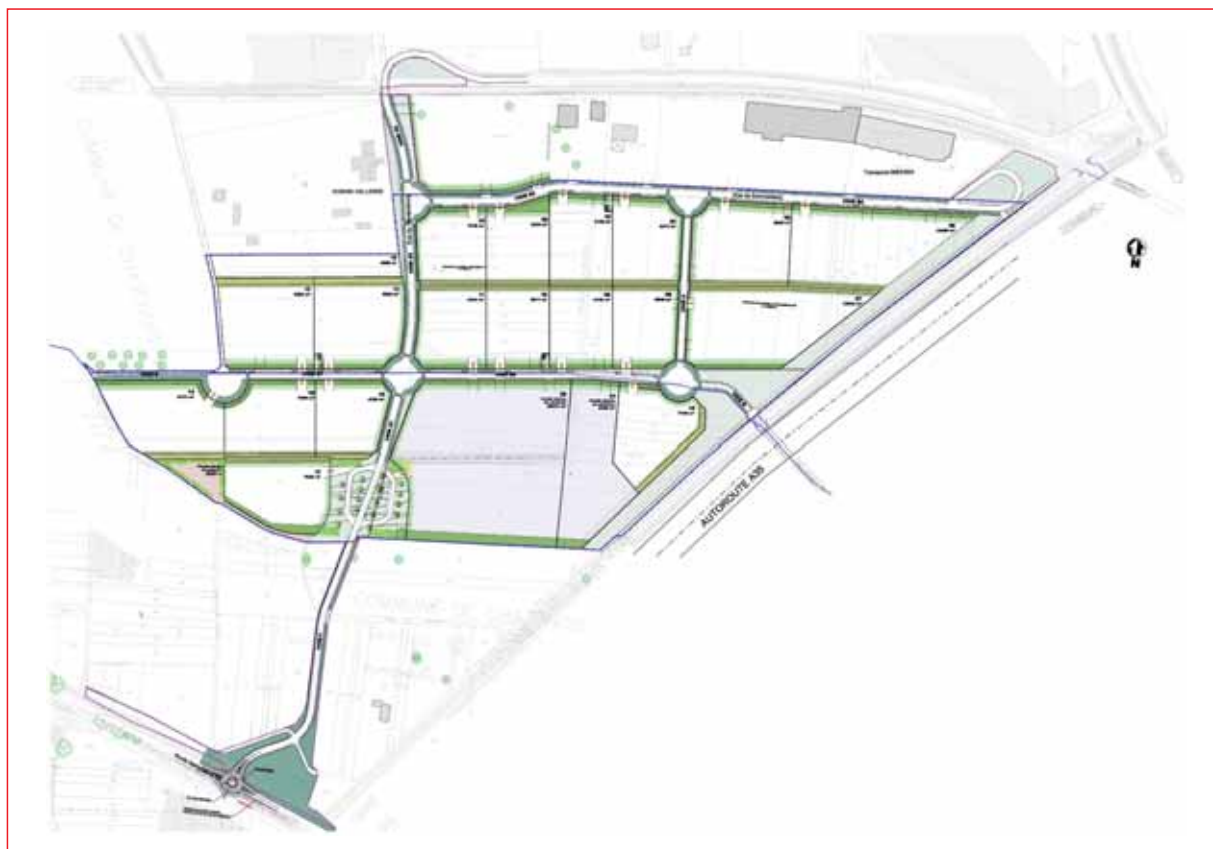
Création d'un secteur maraîcher de 375.71 ares pour maintenir l'activité existante et faisant office de transition avec le secteur agricole jouxtant la zone au sud.

Enfouissement des lignes électriques aériennes.

Aménagement d'un giratoire sur la RD 1059 (accès principal du PAEI) en lieu et place d'un carrefour type «tourne à gauche» initialement prévu, pour garantir une meilleure sécurité des usagers de la RD 1059 et du PAEI.

La surface aménagée du PAEI s'élève 2346.09 ares dont 1784.033 ares d'espaces privatifs et 561.76 ares d'espaces publics. Le PAEI pourra ainsi offrir une vingtaine de lots cessibles.

Vice-président délégué  
Emile BARTHEL



Le plan masse de la zone.

# P.A.E.I. DU GIESSEN A SCHERWILLER-CHÂTENOIS (Suite)



Plan aménagement sur RD 1059 (accès au PAEI) travaux prévus pour août 2007.

### Organisation des lots:

- 1 petite parcelle d'environ 46 ares,
- 9 parcelles entre 56 et 63 ares,
- 8 parcelles entre 70 et 93 ares
- 2 grandes parcelles entre 125 et 130 ares

### Echéancier prévisionnel

#### Jun 2007

Démarrage du chantier.

#### Août 2008

Travaux de réalisation du giratoire sur la RD 1059.

#### Septembre 2007

Travaux de fouilles archéologiques rendus nécessaires suite au diagnostic réalisé en mai 2006 (cf. bulletin n°20).

#### Août 2008

Fin des travaux phase provisoire – dépôt des premiers permis de construire.

### Les coûts

Coût prévisionnel d'opération: 7.1 M d'€ HT

Coût prévisionnel des travaux: 4.9 M d'€ HT

Le prix de cession de l'are sera prochainement fixé par le Conseil de Communauté.



Lignes électriques aériennes devant être mises en souterrain.

Vice-président délégué  
Emile BARTHEL

# Tourisme

●●● Une nouvelle étape dans le développement du réseau des pistes cyclables sur le territoire de la Communauté de communes.

## Piste cyclable Scherwiller/Kientzville

En date du 26 mars 2007 le Conseil de Communauté a décidé de réaliser une liaison cyclable en site propre entre Scherwiller et Kientzville.

Cette piste est destinée en priorité à assurer la sécurité des cyclistes entre les deux agglomérations mais permettra également, dans une optique touristique, de raccorder le réseau de pistes cyclables de la Communauté de communes de Sélestat, via Dambach-la-Ville, au réseau des Communautés de communes du Bernstein/Ungersberg et de Barr.

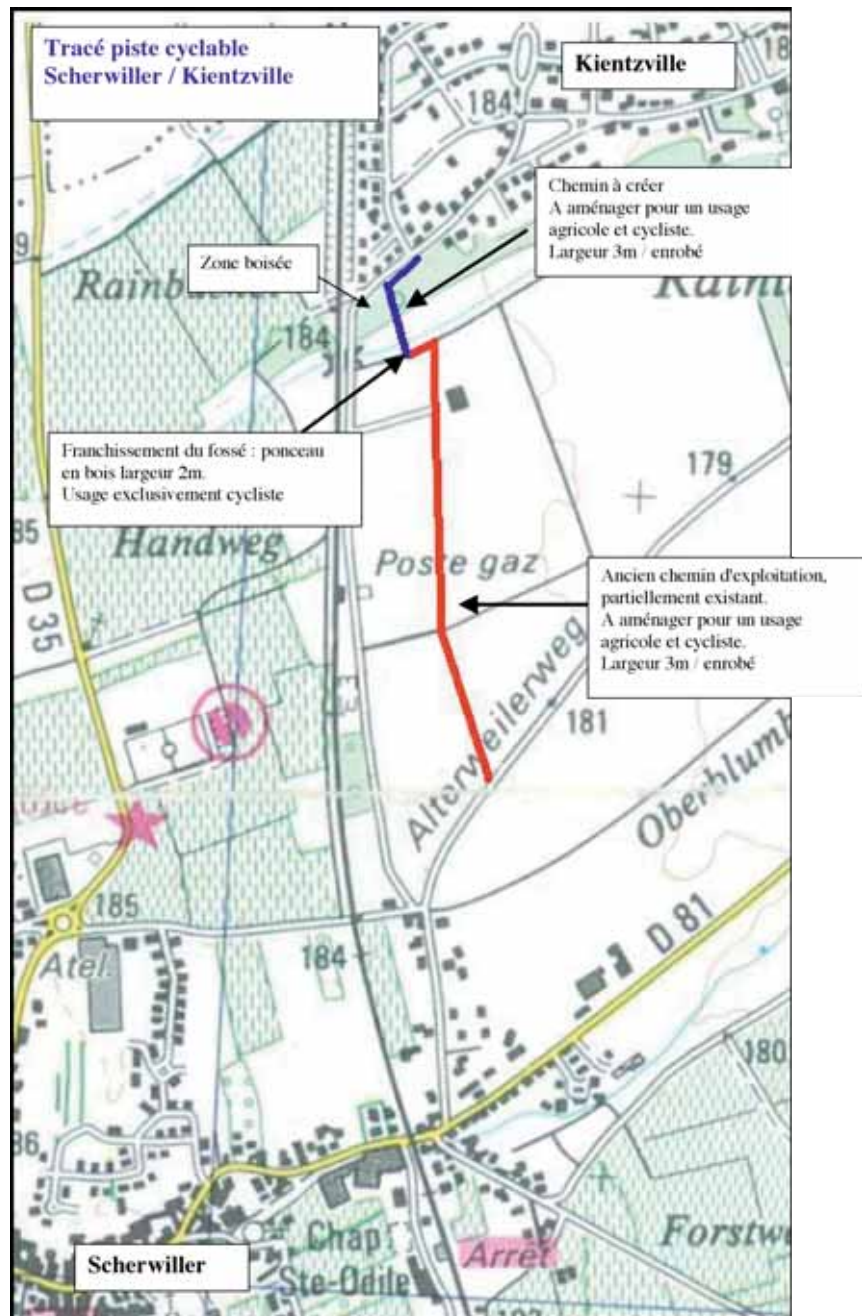
La piste aura une longueur d'environ 900 m et sera entièrement en enrobé :

- 700 m sur des chemins agricoles existants empierrés ou enherbés qu'il s'agira de renforcer, de structurer ou de revêtir.
- 200 m sur des chemins qu'il s'agira de créer dans une zone de champs et bois.

D'une largeur de 3m, la piste sera également ouverte au trafic agricole. Un marché a permis d'attribuer la maîtrise d'œuvre à la Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Bas-Rhin (D.R.D.A.F.).

Le coût prévisionnel des aménagements est estimé à 115 000 euros HT.

Le lancement de la consultation pour le marché de travaux a été faite fin mai et le démarrage des travaux interviendra début juillet 2007.



Vice-président délégué  
Claude RISCH



## Tourisme (Suite)

### Les remparts et le Quartier du Château de Châtenois

Depuis 2001, début des travaux de dégagement, de consolidation et de fouilles, les remparts et le Quartier du Château se révèlent petit à petit aux visiteurs.

### Une démarche exemplaire: un chantier à dimension sociale

La restauration progressive du site, loin d'être terminée, est le fruit d'une initiative particulière. Si certains travaux techniques ont été réalisés par des entreprises spécialisées, l'essentiel de la restauration repose sur un partenariat entre la commune de Châtenois et l'Association Intermédiaire Tremplins dans le cadre de chantiers d'insertion. Ceux-ci sont menés sous le contrôle d'un chef de chantier particulièrement impliqué, d'un architecte du patrimoine et d'un archéologue. Au vu de la qualité et de la masse de travail effectué on ne peut que saluer cette démarche sans laquelle le site ne serait pas ce qu'il est devenu aujourd'hui.

Parallèlement le groupe "Patrimoine et histoire" de la commune a réalisé un travail d'archives considérable qui, associé aux résultats des fouilles et à l'interprétation des vestiges, a permis de retracer assez précisément l'histoire du site des origines à nos jours.

### Un site exceptionnel

Par sa taille, le "cimetière fortifié de Châtenois" est le plus important d'Alsace. Pourtant fréquent dans notre région, ce type de fortification est peu connu du grand public. Le terme de cimetière fortifié est d'ailleurs mal adapté pour le site de Châtenois car nous sommes en

présence d'un véritable château épiscopal, siège administratif d'un baillage qui occupait toute la partie nord du site.

La partie sud englobait l'ancienne église et le cimetière (désaffecté en 1854), qui comme il était d'usage au moyen-âge, jouxtait l'église. Aujourd'hui il subsiste la base du clocher roman. La nef de l'église actuelle ne fut édifée qu'en 1759. Un mur partiellement conservé coupait d'ailleurs nettement le site en ces deux entités distinctes.

La défense est assurée par une double enceinte quadrangulaire, constituée de moellons. L'enceinte intérieure pourrait dater du milieu du 13e siècle ; la construction de l'enceinte extérieure est située entre le milieu du 14e et le début du 15e siècle.

Arrondie aux angles celle-ci englobe, outre l'église Saint-Georges, le presbytère ainsi que de nombreuses maisons qui sont venues coloniser le mur de la première enceinte et dont certaines recèlent les vestiges d'anciennes maisons seigneuriales. A l'intérieur du site est visible un haut pignon à redents d'époque médiévale, seul trace de la résidence du bailli (Amthaus) brûlée en 1632 par les suédois. Une tour de plan circulaire, pleine, occupe l'angle nord-ouest (presbytère) et une autre est attestée sous la rampe d'accès à l'église côté est.

L'enceinte extérieure, conservée sur tout son développement, s'ouvre sur la commune par la «Tour des Sorcières», une tour-porte percée de deux arcades en tiers-point (XIIIème - XVème) protégée par une herse à l'extérieur. Ses guides latéraux sont parfaitement conservés. L'étage, à pans de bois, présente une bretèche destinée à assurer la défense verticale de la porte. Le chemin de ronde crénelé, en léger



encorbellement, est portée par de petits corbeaux en grès reliés entre eux par des arcades.

Entre les deux enceintes, on peut remarquer de nombreuses ouvertures de tir pour armes à feu.

C'est en faisant le tour du cimetière par le sud, pour gagner le vignoble qui domine le site, que l'on dispose de la meilleure vue sur la double enceinte, plus haute à cet endroit, le plus propice à l'attaque.

### Un site qui évolue

Des recherches archéologiques récentes ont permis de découvrir la cave d'une maison patricienne du XVème siècle, probablement la demeure de la famille Zum Trübel.

Un chantier école archéologique est prévue en 2008 en collaboration entre l'archéologue et l'université. Les remparts de Châtenois vont continuer à nous livrer leurs secrets.

### Une date à retenir : Le dimanche 17 juin 2007 :

Pour la 5ème Fête des Remparts, où 250 bénévoles vous accueilleront dans une ambiance médiévale et festive sur le site même.





# MAISON de la nature

●●● Dans le cadre d'un plan de création et de développement des structures d'éducation à l'environnement en Alsace, le Conseil Régional d'Alsace ainsi que le Conseil Général du Bas-Rhin ont retenu en 1996 le projet d'extension de l'association "Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale". A l'échelle locale la Communauté de communes de Sélestat a décidé en décembre 1999 d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un nouveau bâtiment à Ehnwihr.

Le respect d'une démarche environnementale guide les principales caractéristiques de ce bâtiment. Cela passe par la mise en oeuvre d'une chaufferie bois, de capteurs solaires, l'exploitation optimum de la lumière naturelle, ainsi que la gestion des déchets d'activités. Ces dispositifs seront mis en valeur par un parcours pédagogique.

Le bâtiment disposera d'espaces pédagogiques (laboratoire, bibliothèque, cuisine, salle de réunion), d'un espace de restauration de 60 places et d'une cuisine ainsi que de locaux réservés à l'administration. La capacité d'hébergement s'élèvera à 60 lits répartis en chambres doubles ou quadruples.

Une première phase de travaux a eu lieu au mois d'octobre 2006 avec la démolition des bâtiments encore présents sur le site. Ce terrain étant à proximité d'une zone inondable, il n'était pas possible techniquement d'entreprendre le reste des travaux à la suite.

La deuxième phase de travaux a donc débuté au mois d'avril dernier. Il s'agit là du véritable démarrage la construction. Le chantier durera 18 mois et se déroulera en 4 phases pour une bonne organisation du chantier : bâtiment d'hébergement, bâtiment administratif, locaux techniques et bâtiments annexes.

Dix-huit entreprises se relayeront pour mener à bien cette construction. Le coût total des travaux est de 1 927 526.03 € HT (valeur à la date du concours de maîtrise d'oeuvre, février 2004):



- Démolition : **Baruch et Fisch** (Rosheim)
- VRD – Espaces verts : **Denni Legoll** (Molsheim)
- Gros oeuvre : **L'Alsacienne du Bâtiment** (Oberhausbergen)
- Structure bois – Charpente bois : **Mathis** (Muttersholtz)
- Couverture – Etanchéité : **TBI S.A.S.** (Ebersmunster)
- Bardage extérieur bois : **Martin** (St Martin)
- Menuiseries extérieures bois : **Raeser** (Sélestat)
- Serrurerie : **Schmitt Fridolin** (Molsheim)
- Menuiserie intérieure bois – Signalétique : **Raeser** (Sélestat)
- Cloisonnement – Plâtrerie – Faux plafond : **Cilia** (Marckolsheim)
- Revêtement de sols souples – Parquet : **Friedrich** (Griesheim)
- Carrelage – Ardoises : **Campeis** (Eschau)
- Peinture – Nettoyage : **Bertolani** (Heillecourt – 54)
- Electricité : **Sovec** (Geispolsheim)

- Chauffage – Ventilation – Désenfumage : **Technichauffe** (Benfeld)
- Sanitaires – Extincteurs : **Herrbach** (Basseberg)
- Ascenseur : **Koné** (Ostwald)
- Equipements de cuisine : **AFC** (Mutzig)
- Cheminée : **Arts et Faïence** (Rixheim)

La nouvelle Maison de la Nature ouvrira donc ses portes au début de l'année 2009.

Le financement de cette opération est assuré par la Communauté de communes de Sélestat, la Région Alsace (1 401 178 €), le Conseil Général du Bas-Rhin (899 695 €) et l'ADEME (36 400 €). Le coût total prévisionnel de la construction de ce bâtiment s'élève à 3 553 136 € HT (construction, terrain, équipement, honoraires,...).

Vice-président délégué  
Charles ANDRÉA

## Des décisions du Conseil de Communauté

**Le 18 décembre 2006**

**Le nouveau COSEC de Sélestat** prend tournure : le projet et le maître d'œuvre sont choisis à l'issue d'un concours d'architectes. C'est le projet de l'équipe conduite par l'architecte Girold de Strasbourg qui est retenu.

**10<sup>ème</sup> anniversaire déjà de la médiathèque** en mai 2007 : le programme des animations est défini ainsi que des améliorations apportées au service.

Avec le transfert de compétence assainissement, la Communauté de communes est désormais représentée par **11 délégués au SDEA** : MM. Andréa, Basch, Bauer, Conrad, Golling, Hilbert, Meyer, Clément Renaudet, Risch, Ritter, Schenck..

**Le 29 janvier 2007**

Une séance exceptionnelle du conseil pour traiter d'un sujet très technique : **la réforme de la taxe professionnelle**. La Communauté de communes ainsi que les 12 communes qui la composent peuvent délibérer conjointement pour constater un transfert de charges survenu en 2004 : le financement des eaux pluviales (collecte et traitement) est assuré par le budget de la Communauté de communes et non plus par celui des communes. Ces

délibérations permettent de diminuer un reversement important de taxe professionnelle à l'État suite à la réforme visant à plafonner le niveau de taxe professionnelle due par les entreprises.

**Le 12 février 2007**

**Le projet du Parc d'Activités Economiques Intercommunales du Giessen à Scherwiller** est adopté. Les travaux pourront commencer après le choix des entreprises en fin d'année 2007. Avec une offre de grande qualité pour l'implantation de nouvelles entreprises, la Communauté de communes disposera d'un excellent levier pour le développement économique de son territoire.

Après une enquête publique, le conseil adopte les plans délimitant dans chaque commune les zones desservies par un **assainissement collectif** et les zones relevant de **l'assainissement autonome**.

**Le 26 mars 2007**

**Le budget primitif** qui est adopté à l'unanimité s'adosse à une programmation pluriannuelle pour dégager les priorités et inscrire les projets dans un calendrier. L'effort d'investissement porte en particulier cette année sur l'économie (le parc d'activités du Giessen à

Scherwiller) et sur le sport (le nouveau COSEC à Sélestat). Plus de détails sur ce budget dans les pages intérieures.

**D'importants travaux d'assainissement à Mussig**, avec la restructuration d'une partie du réseau et la construction d'un bassin de pollution rue du Kirchfeld. Le coût de l'opération est estimé à 505 000 € HT.

**Le PLH (Programme Local de l'Habitat)** est approuvé avant d'être soumis à l'examen des 12 conseils municipaux. L'objectif principal est de favoriser une offre en logements diversifiée, mieux répartie sur l'ensemble du territoire intercommunal, une offre permettant également de répondre aux besoins spécifiques qui s'expriment.

**Kientzville et Scherwiller seront bientôt reliées par une piste cyclable**: le projet d'une longueur de 900 mètres qui emprunte surtout des chemins agricoles existants est approuvé pour un coût total de 120 000 € HT. Début des travaux en juillet prochain.



Votre télévision locale sur la Communauté de Communes de Sélestat

**Diffusion du programme local tous les jours à 10h, 12h30, 13h30, 19h30, 20h30 & 23h**

**En Passant** est un nouveau rendez-vous sur PIERISEL TV. Il vous propose de sillonner l'Alsace Centrale à la découverte d'un endroit, d'un monument, et de vous en raconter l'histoire. Une petite carte postale en somme, des lieux quotidiens auxquels nous ne prêtons plus forcément attention.

**Diffusion tous les samedis et dimanches à 9h, 11h, 15h, 16h, 17h, 18h, 19h et 22h.**

Vous n'êtes pas câblés, retrouvez tous les reportages sur [www.pieriseltv.fr](http://www.pieriseltv.fr)

**PIERISEL TV**  
1 rue Louis Lang à Sélestat  
Tél. 03 88 82 87 92  
[redaction@pieriseltv.fr](mailto:redaction@pieriseltv.fr)